

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4365)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par

M. Richard, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier,
M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 19 qui prévoit la mise en place d'une conférence d'arrondissements chargée de préparer la mise en place d'une conférence d'arrondissements chargée de préparer le regroupement des quatre premiers arrondissements parisiens en un secteur unique.